



Chers amis,

Une fois encore, à la présentation du bulletin municipal, c'est bien cette pandémie qui hante tous nos esprits. Elle aura, malheureusement, endeuillé certaines familles mais aussi bouleversée nos vies. Les différentes mutations de ce virus, qui s'avèrent très contagieuses, bien que moins dangereuses, contaminent chaque jour un très grand nombre de nos concitoyens et paralysent ainsi le fonctionnement des services et des entreprises.

Espérons que nous puissions obtenir une immunité collective, afin de retourner sur une vie des plus paisibles.

Sur le plan communal, vous découvrirez dans ce bulletin l'avancé des travaux qui ont été entrepris, mais aussi les changements au niveau du personnel communal. Jean-Marie COUDERC, secrétaire de mairie, est parti à la retraite. Dominique LACAN, qui était en poste à l'école, a également fait valoir ses droits à la retraite. Elle avait en charge la cantine scolaire, la garderie du soir et le ménage. Je tiens à lui exprimer tous mes remerciements pour son dévouement, son efficacité et sa gentillesse. Elle était très appréciée des enfants et entretenait d'excellente relation avec les parents, les enseignants et ses collègues. Je lui souhaite une très belle et longue retraite. C'est une habitante de la commune qui lui succède. Il s'agit de Carole LATREMOLIERE, à qui je souhaite une bonne intégration.

J'espère qu'au cours de cette année nous trouverons un moment pour organiser une cérémonie en l'honneur de tous ces retraités. Il faut également compter Roselyne FAUGIERES qui va prendre sa retraite le 1^{er} mars 2022.

Je souhaite également évoquer le sort d'une entreprise industrielle à proximité de chez nous dont la liquidation judiciaire vient d'être prononcée. Il s'agit de la SAM, à Viviez. Elle embauche plus de 300 personnes, qui sont désormais sans emploi. Le conseil municipal et moi-même leur exprimons tout notre soutien. Nous regrettons que le principal client et l'Etat de fassent pas l'effort nécessaire de réindustrialisations de notre pays. Les entreprises comme la SAM ont toutes leurs places.

Que cette nouvelle année soit celle où l'on en aura fini avec la Covid-19 et dans notre élan de fraternité nous retrouvions une vie prospère et apaisée.

*Le Maire,
Bernard JONQUIERES*

LE DEMOGRAPHIE

L'état civil de l'an 1921

► Naissances

- > BOUDET André, Justin, Joseph né le 17 mars à 4h à Las Parras
- > BRAS Camille André né le 16 juillet à 11h à Liguebelle
- > CALMETTES Noélie, Emilie née le 29 novembre à 3h à Bor
- > FRECHET André, Léopold né le 23 août à 3h à Bor
- > LAUMOND Fernand, Louis, né le 13 janvier à 15h au Puech
- > LHOMOND Armand, Louis né le 12 septembre à 17h Le Bourg
- > REGIMBEAU Raymond, Marcel né le 24 décembre à 2h à Bor

► Mariage

- > BOUZOU Edouard, François, 25 ans, cultivateur, domicilié à Camboulit et SALLES Adèle, Marie, Rose, 21 ans, sans profession domiciliée à Goudou, le 4 mai à 9h00
- > CABRIT Léon, Pierre, Jules, 25 ans, charron, domicilié à Asprières et RIVES Alice, Clara, 21 ans, sans profession, domiciliée à la Santoulie, le 26 avril à 10h00
- > COMBRES Fernand, Jean, 25 ans, cultivateur, domicilié à Gabriac et CAUSSEGAL Daris, Marie, Lucie, 20 ans, sans profession domiciliée à Les Parras, le 12 août à 9h
- > LAVERGNE Germain, 30 ans, cultivateur, domicilié à la Guiraldie et Marie, Valérie FAUGIERES, 29 ans, sans profession domiciliée au Clauzet, le 7 janvier à 8h00
- > MATET Gabriel, Joseph, 37 ans, cultivateur, domicilié à Montbazens et FLOTTES Marie, Berthe 23 ans, sans profession, domiciliée aux Albres, le 5 janvier à 10h00
- > VIALA Joseph, Albert, 28 ans, sans profession, domicilié à Pampelonne (Tarn) et Juliette, Armandine NICOLAS, 19 ans, sans profession, domiciliée aux Albres, le 10 février à 17h

► Décès

- CALMETTES Marie, Victoire, JIZARD, décédée le 11 novembre, à l'âge de 71 ans
- GRANDSAGNE Rosalie, épouse DERRUAN, décédée le 8 novembre, à l'âge de 76 ans
- LISSAC Louis Augustin, époux FABRE, décédé le 13 juin aux Albres, à l'âge de 69 ans
- REGIMBEAU Marcelle Juliette, décédée le 5 novembre à Bor, à l'âge de 1 an
- RIVIERE Marie, Anne, épouse FILHOL, décédée le 3 mai à Gabriac, à l'âge de 69 ans
- SALES Etienne, Victor, époux ROQUES, décédé le 28 août à Brayes, à l'âge de 78 ans

Démographie 2021

► Naissances

- > Loéline, Sidonie BOUDOU née le 13 juin de Loïc BOUDOU et Laurie DELCROS

Les naissances de vos petits enfants et arrières petits enfants, résidants hors commune, merci de nous communiquer l'information.

- > COUDERC Elynn née le 1^{er} juillet de Mickaël COUDERC et Alicia GIMENEZ

► Décès ou inhumations:

- > COMBRES Claude, Georgette, veuve GUITARD, décédée le 11 février à l'âge de 91 ans
- > DELSOL Monique, veuve LISSORGUES, décédée le 23 novembre à l'âge de 81 ans
- > DOMERGUES Elie, Frédéric, Jacques décédé à l'âge de 85 ans
- > HACQUET Nathalie, Marguerite, Nadine, épouse VAN GANSBEKE décédée le 15 mars à l'âge de 50 ans
- > HENRY Charles Louis décédé le 17 avril à l'âge de 66 ans
- > HOFFMAN Yolande Andrée, veuve BRUNEAU, décédée le 13 novembre à l'âge de 96 ans
- > VAYSSE Yvette, Noémie Adrienne décédée le 10 octobre à l'âge de 90 ans
- > WALLE Maria, veuve ALLEGUEDE, décédée le 14 août à l'âge de 97 ans

Nous souhaitons la bienvenue et une bonne adaptation aux personnes arrivées durant l'année 2021 sur notre commune :

- > ALCACER Francis et MORA Florance Lotissement La Croix de Bras
- > BERTRAND Edouard et BOURDIC Morgane Le Bourg
- > COGNET Marie-Martine Le Bourg
- > COUFFIGNAL Amélie au Bouillon
- > HENRY Elisabeth Le Bourg
- > JAMES Alexis et CONSTANT Pauline à Gabriac
- > LATREMOLIERE Gérard et Carole à La Bessière
- > REGNIER Anthony et CALIXTE Georgia, au Cambous
- > HEURTEAU Grégory et BÂTON Maïté à la Joncade

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rénovation de l'église

Les travaux de rénovation qui avaient été programmés, sont enfin terminés.

Ils ont consisté à la réfection totale de l'installation électrique, éclairage et fonctionnement des cloches, ainsi que la restauration de certains vitraux. Les enduits ont également été refaits, en étroite collaboration avec la paroisse. Le mobilier a été dépoussiéré et lustré par les bénévoles de la paroisse, que nous tenons à remercier.



Adressage

Dans les prochaines semaines nous vous ferons parvenir votre numéro de résidence avec une explication des démarches à effectuer pour compléter vos adresses. Les conseillers municipaux vous distribueront les numéros et le document explicatif.

Le personnel de la communauté de communes procédera à l'implantation des panneaux de rues des différentes voies. Si vous souhaitez créer un nouveau numéro pour une construction nouvelle, la démarche se passe à la mairie.

Dès à présent, vous pouvez trouver votre numéro et nom de voie sur le site internet suivant :

www.adresse.data.gouv.fr

Cabane à Livres

L'installation a pris du retard due, essentiellement, à la crise sanitaire. Les élèves du lycée professionnel d'Aubin sont en charge de sa construction et de son installation. Or, les interventions sur le terrain furent compliquées ces derniers temps.

Le personnel intercommunal va réaliser le socle en béton pour son installation.

Si aucune perturbation ne vient gêner ce déroulement, la cabane à livres sera installée avant l'été.

Médiathèque communautaire

L'ouverture de la médiathèque se prépare. Les travaux sont en cours d'achèvement. Le bâtiment regroupera plusieurs services autour de la culture. Il y aura l'office de tourisme, la médiathèque, une salle d'animation et un musée.

L'objectif est de créer un accès à la culture ouvert à toutes et à tous.

La médiathèque regroupera 7000 ouvrages recensés sur une base numérique consultable par tous les lecteurs du plateau. Un échange régulier avec les bibliothèques déjà présentes sur la communauté de communes sera mis en place.

PLUI

En réflexion depuis plusieurs années, sa mise à l'enquête publique est retardée. La raison, le document d'urbanisme n'est pas en concordance avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Des écarts ont été relevés dans les surfaces affectées aux nouvelles constructions. Les services de la Préfecture ont relevés ces écarts pour trois communes.

Une nouvelle proposition va être faite aux services du SCOT et à la Préfecture. Cette nouvelle rédaction respecte les recommandations. Le PLUI et son règlement devrait être mis à l'enquête publique une fois la nouvelle proposition validée par les services compétents.

A noter que notre commune ne fait pas partie des trois communes qui ont leurs surfaces de constructions à revoir.

Logement de l'école

Le personnel intercommunal a procédé au nettoyage (dépose des anciennes tapisseries et revêtement de sol). Le personnel a également retiré certains équipements.

Il sera ensuite entièrement rénové par des artisans locaux. Une fois la rénovation terminée, il sera remis à la location.

Personnel Communal

Un poste d'adjoint administratif a été créé pour l'embauche de Gaëlle LACOMBE, nouvelle secrétaire de mairie.

Le poste de rédacteur principal deuxième classe, occupé par Jean-Marie COUDERC va être supprimé.

Par ailleurs, Dominique LACAN est partie à la retraite le 26 décembre 2021. Pour rappel, elle était en poste à l'école depuis trois ans.

Elle est remplacée par Carole LATREMOLIERE, à qui nous souhaitons une bonne adaptation.

En bref...

Urbanisme : Depuis le 1^{er} janvier 2022, les dossiers de demande d'urbanismes (certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux et permis de construire), peuvent être transmis en mairie de manière dématérialisée. Pour le moment, le transfert dématérialisé se fait par envoi de mail, à l'adresse suivant : mairielesalbres-aveyron@neuf.fr

Un dépôt via une plateforme adaptée est en cours de mise en place par les services de l'Etat.

Pour rappel l'instruction des demandes d'urbanisme, déposée sur la commune, se fait par les services de l'Etat.

Point Fibre : l'installation de fibre optique touche à sa fin sur notre commune. Certains opérateurs ont déjà contacté leurs clients pour proposer de nouveaux contrats « fibre ».

Pour votre information, les branchements cuivre pourront être remplacés par des branchements fibre si vous le souhaitez. Pour cela il suffit d'en faire la demande soit auprès de votre opérateur, soit via le secrétariat de mairie

Population : Un de nos administrés Ernest ANDRESSIAN a fêté ses 100 ans le 1^{er} novembre dernier. Une petite célébration a eu lieu, organisée par l'EPHAD de Montbazens, où il réside depuis plusieurs années.

Elections : Dans quelques semaines ont lieu les élections présidentielles, les 10 et 24 Avril, et législatives les 12 et 19 Juin. Le bureau de vote se tiendra à la mairie.

Tri Sélectif : La méthode de tri a évolué le 1^{er} novembre 2021, rendez-vous en page 13 pour lire ou relire le guide du tri.



BUDGET COMMUNAL 2021

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Charges à caractère général	46 771,00	Remboursement d'emprunts	122 800,00
Charges de personnel	140 800,00	Opérations d'ordre entre section	0,00
Dépenses imprévues fonctionnement	1 500,00	Remboursement d'emprunts	0,00
Virement à la section investissement	80 306,73	Immobilisations incorporelles	0,00
Opérations d'ordre entre section	529,55	Immobilisations corporelles	253 792,58
Autres charges de gestion courantes	34 183,00	Immobilisations en cours	0,00
Charges financières	14 800,00	Subventions d'équipement versées	0,00
Charges exceptionnelles	50 500,00		
Dépenses	371 390,28	Dépenses	376 592,58
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reposté Fonc	92 337,28	Solde d'exécution d'inv. reporté	7 373,42
Atténuation de charges	1 000,00	Virement à la section fonctionnement	78 306,73
Produit de services	36 200,00	Opération d'ordre entre section	529,55
Impôts et taxes	103 746,00	Dotation fonds divers. Réserves	4 360,00
Dotations et participations	131 597,00	Subventions d'investissement	276 022,88
Autres produits de gestion courante	1500,00	Immobilisations corporelles	10 000,00
Produits Financiers	10,00		
Produits exceptionnels	5 000,00		
Résultat de fonctionnement reporté	39 620.34		
Recettes	371 390,28	Recettes	376 529,58

BUDGET COMMUNAL 2020

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Charges à caractère général	51 150,00	Solde d'exécution d'inv. reporté	87 182,95
Charges de personnel	144 800,00	Opérations d'ordre entre section	6 160,00
Dotations aux amortissements	529,55	Remboursement d'emprunts	28 000,00
Dépenses imprévues fonctionn	1 500,00	Immobilisations incorporelles	0,00
Virement à la section investissement	63 184,79	Immobilisations corporelles	0,00
Autres charges de gestion courantes	30 638,00	Immobilisations en cours	402 898,37
Charges financières	7 700,00	Subventions d'équipement versées	0,00
Charges exceptionnelles	52 500,00	Reste à réaliser 2019	150 000,00
Dépenses	352 002,34	Dépenses	674 241,32
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Atténuation de charges	1 000,00	Virement à la section d'investissement	63 184,79
Opération d'ordre entre section	4 000,00	Dotation fonds divers. Réserves	872,00
Produit de services	20 000,00	Excédent de fonction. capitalisé	87 182,95
Impôts et taxes	121 588,00	Subventions d'investissement	248 685,00
Dotations et participations	144 984,00	Immobilisations corporelles	10 000,00
Autres produits de gestion courante	15 800,00	Emprunts reçus	145 000,00
Produits exceptionnels	5 010,00	Reste à réaliser 2011	116 627,03
Résultat de fonctionnement reporté	39 620.34	Opération d'ordre entre section	2 689,55
Recettes	352 002,34	Recettes	674 241,32



ASSOCIATION LOCALE ADMR DU PAYS DE CAPDENAC



L'association locale ADMR est reconnue d'utilité publique. Elle fait partie du réseau départemental ADMR de l'Aveyron et est au service de tous les résidents des communes du Pays de Capdenac dont **Les Albres**.

Elle a été créée par des **bénévoles** il y a 50 ans et a deux objectifs fondamentaux :

- Aider à domicile toute famille ou personne pour leur permettre de bien vivre chez elles en répondant à leurs attentes et à leurs besoins.
- Favoriser la création de lien social en participant à l'animation de la vie locale et en permettant la création d'emplois



L'ADMR tire sa force de ses bénévoles. Ils sont la clé de voûte du modèle ADMR qui fait référence dans l'économie sociale et solidaire. Elle développe un climat familial et intensifie les courants de solidarité dans les communes qu'elle dessert.

L'association locale dispose d'une équipe de 40 intervenantes à domicile auprès de 250 personnes ou foyers. En 2021 elle a réalisé un volume de 37 340 heures d'interventions en hausse de plus de 10% par rapport à 2019. **Aux Albres**, l'association est intervenue en 2021 auprès de **20 personnes** ou familles et a réalisé de **350 à 360 heures** d'interventions chaque mois (soit l'équivalent de 2,3 U.M.O. à temps complet). Trois bénévoles habitent dans la commune.



L'association **ADMR** contribue au **maintien à domicile** des aînés et de toute personne ayant besoin d'aide pour assurer :

- les tâches ménagères (entretien du domicile et du linge),
- La préparation et l'aide à la prise des repas,
- l'accompagnement des personnes (aide à la toilette, à l'habillage, aux transferts, écoute et aide relationnelle),
- l'aide aux déplacements (intérieurs et extérieurs) et aux courses,
- la garde d'enfants.



Elle crée des **emplois de proximité** et, les personnes maintenues à domicile font leurs **courses** dans les **commerces locaux**.

Au seuil de cette nouvelle année, les bénévoles et personnels de l'association tiennent à présenter leurs meilleurs vœux à tous les bénéficiaires et aux familles de la commune. Très bonne santé à tous.



Bonne et heureuse année 2022.

La maison des services
14 rue de la République
12 700 Capdenac-Gare
Tel : 05 65 80 81 16
Mel : capdenac@fede12.admr.org

ASSOCIATION LOCALE ADMR Pays de Capdenac

14, rue de la République • 12700 CAPDENAC

Tél : 05 65 80 81 16 • capdenac@fede12.admr.org •

ADMR - Association loi 1901 regroupant 3 350 associations locales agréées (L.7232-1 du Code du Travail)

et autorisées (L.313-1 du Code de l'Action sociale et des Familles), membre de l'UNAF et l'UNIOPSS – siret : : 409 130 036 00026

Info :

Nous vous rappelons que la commune des Albres est également partenaire du CIAS Bassin-Vallée du Lot à Viviez.

Cet établissement intervient sur notre territoire en proposant 2 types de service :

Le SSIAD, Service de Soins Infirmiers à Domicile SSIAD actif 7 jours sur 7, qui propose :

Des soins d'hygiène et de confort

Des soins techniques infirmiers

Un accompagnement en parcours de soins

Le SAAD, Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile plus couramment appelé aide ménagère qui intervient pour l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas, les courses, une aide à la toilette, une aide à l'habillage et au déshabillage.

Ce service ne peut se substituer à l'infirmière.

Vous pouvez le contacter SSIAD au 05 65 43 04 30, le SAAD au 05 65 43 36 15, à l'adresse postale : 23 avenue Jean Jaurès 12110 VIVIEZ ou bien par mail à : cias.viviez@orange.fr



COMITE FNACA

Pour la deuxième année de crise sanitaire notre comité n'a eu que des activités très restreintes.

Nous avons tout de même pu assister et participer, aux côtés de la municipalité, des enfants avec leur institutrice et leurs parents, aux différentes cérémonies au Monument aux Morts.

19 Mars, fin de la guerre d'Algérie,

8 Mai Armistice 1940-1945,

11 Novembre Armistice 1914 – 1918.

Toutes les autres manifestations (repas dansants, sorties...) ont été annulées.

En espérant que 2022 soit une meilleure année et que rencontres et convivialités seront au rendez-vous.

Prenez soin de vous

Les Responsables

CLUB NOUVELLE JEUNESSE

La situation sanitaire avec ses restrictions à partir du 15 mars 2020 avait réduit nos activités à un simple pique-nique. Les progrès de la médecine nous laissaient espérer un retour rapide à la normale, or ce n'est qu'à partir de fin juin que les après midi récréatifs du mardi ont pu reprendre.

Le 6 juillet les conditions automnales nous ont privés du pique-nique prévu à l'ombre des sapins du stade, nous avons dû nous résigner à intégrer la salle des fêtes pour un repas concocté par nos cuisinières. La joie des retrouvailles après ces longs mois de solitude pour certains se lisait sur les visages.

Malgré les contraintes 7 adhérents ont rejoint nos amis d'Anglars et Rignac pour un périple de 4 jours en Roussillon au village de Port Barcarès. Visite du site classé et protégé des orgues d'Ille sur Têt, Port Barcarès, Ceret, Coullioures, cité Vauban à Mont Louis, découverte de Perpignan en petit train, soirées dansantes avec un orchestre ruthénois ont laissés d'excellents souvenirs à tous les participants qui ont hâte de repartir sous d'autres cieux.

Courant novembre une animation commerciale nous a réunis autour d'un bon repas. Début Décembre, nous avons pu partager la Bûche.

A ce jour, il est impossible de prévoir un programme, les membres du bureau sauront être réactifs pour animer au mieux notre association et reprendre si possible nos activités antérieures (repas à thème, thés dansants, voyages...).

Un appel est lancé aux nouveaux adhérents pour venir partager avec nous des moments de convivialité et pérenniser notre association.

Rando'zalbres

L'association **Rando'zalbres** est affiliée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et possède l'agrément jeunesse et sports.

Elle a une cinquantaine d'adhérents et organise une randonnée chaque jeudi, hors vacances scolaires

Suite à la crise sanitaire et au confinement, il n'y a pas eu de sorties entre mars et juin 2020

Nous avons pu reprendre les randonnées à la rentrée de septembre 2020 : 6 sorties ont donc été effectuées jusqu'à fin octobre, dont une à la journée, avec repas au restaurant à Laissac.

Mais le 30 octobre un nouveau confinement a été décidé avec interdiction de toutes les activités sportives en groupe, même en extérieur.

Toutes les activités prévues ont donc été supprimées. Après un arrêt de 7 mois, les randonnées ont pu reprendre le 3 juin 2021, jusqu'au 1^{er} juillet, soit 5 sorties, ce qui fait un total de 11 pour la saison. Il y a eu en moyenne 20 participants par sortie, pour une distance parcourue d'environ 9 kms.

Le 16 octobre 2021 a eu lieu l'assemblée générale à la salle des fêtes

En résumé, pour la saison 2020-2021, comme pour la précédente, notre activité a beaucoup souffert de la crise sanitaire, mais nous avons fait de notre mieux pour nous adapter aux circonstances et maintenir les sorties quand c'était possible.

Pour tout renseignement consulter notre site :

www.randozalbres.jimdo.fr

Ou bien s'adresser au président de l'association : Jean-Marie THERON.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Pour cette nouvelle année, l'école accueille 23 élèves.

Les élèves sont encadrés par Maryline FAGES, directrice et enseignante de la petite section au CM2. Elle est secondée par Carole RAYGADE.

Le bureau de l'association des parents d'élèves se compose comme suit :

- **Présidente** : Justine HENRY
- **Vice-Présidente** : Nadège DELABROUSSE
- **Secrétaire** : Priscilla MOCHALES
- **Vice-secrétaire** : Rebecca PLANCHET
- **Trésorière** : Elodie COGNET
- **Vice-trésorière**: Valérie DROB
- **Responsable presse / Réseaux sociaux** : Eloïse AUBRIERE

Avec la crise que nous traversons actuellement, nous avons décidé de maintenir quelques actions pour cette année scolaire 2021/2022.

Voici les dates à retenir :

1. **Vente de bulbes et plantes** : Réservation : octobre et distribution 29 octobre 2021
2. **Décor du sapin de Noël** : 16 décembre 2021
3. **Marché de Noël** : 5 décembre 2021
4. **Loto** : 4 mars 2022
5. **Vente de plants de fleurs et de légumes** : Début mai 2022
6. **Photo de classe** : Début mai 2022
7. **Kermesse** : Dimanche 26 juin 2022



Nous espérons vous retrouver prochainement pour partager ensemble d'agréables moments sur la commune des Albres.

Prenez soin de vous et de vos proches.
A très bientôt.

L'APE.



COMITE DES FETES

Après un début incertain, l'année 2021 fut une très belle année pour le comité des fêtes des Albres, qui a pu retrouver et non sans un certain plaisir le public qui ne demandait qu'à sortir et profiter des manifestations organisées. En mars, du fait des restrictions sanitaires, le déjeuner n'avait pu se tenir. Cela dit, après plus d'un an d'absence, le comité des fêtes a eu plaisir d'organiser le marché de nuit et à accueillir les nombreuses personnes présentes lors de ce rassemblement qui a eu lieu le 30 Juillet. Enfin, pour bien clôturer l'année 2021, la fête votive fût un véritable succès auprès des habitants des Albres et des villages alentours mais aussi un grand bonheur pour l'équipe du comité d'avoir partagé un week-end avec eux.

Pour le début de cette nouvelle année, le bureau du comité des fêtes se compose de :

Président : Raphael FRECHET Vice-président : Ruben ALLEGUEDE Trésorier : Laurent JEAN-BAPTISTE Secrétaire : Nadège FAUGIERES

L'année 2022 arrive et en même temps un beau programme en perspective : Le déjeuner tripes et tête de veau le Dimanche 6 Mars

Le marché de nuit qui aura lieu le Vendredi 29 Juillet

La fête votive les 30 septembre 1 et 2 Octobre

L'ensemble de l'équipe du comité des fêtes vous souhaite une merveilleuse année 2022 et vous attend nombreux lors des manifestations qu'il organisera.

N'hésitez pas à vous joindre à l'équipe pour aider et passer des moments conviviaux.

CROC'COULEURS

Notre atelier CROC'COULEURS créé en mai 2018 a su résister à tous les aléas de ces années difficiles, exposées à cette pandémie.

Nous avons fait notre 3ème exposition fin novembre et avons pu, à nouveau, proposer un grand choix de tableaux. Malgré un week-end neigeux qui n'a pas altéré le moral d'un grand nombre de visiteurs venu nous rejoindre, nous voulons les remercier pour leurs mots d'encouragements et le respect pour notre travail.

Cette année, nous avons invités 3 ateliers créatifs originaux et très en couleurs.

Notre groupe qui garde le cap malgré les conditions, se maintient toujours dans la joie et la bonne ambiance.

La qualité de nos tableaux, la diversité des goûts et toutes les couleurs travaillées au gré de nos humeurs, nous mettent du baume et du sourire au cœur tous les jeudis après-midi.

Ce début d'année nous avons exposés à l'office de tourisme de Montbazens et nous poursuivrons en mai à l'office de tourisme de Cransac, d'autres suivront ...

Nous voulons souhaiter à vous toutes et tous et encore longtemps, une très belle et bonne année 2022

L'Atelier CROC'COULEURS

LES BRELES AVEYRONNAISE

Nouvelle association aux Albres, les Brêles Aveyronnaises ont vu le jour durant l'année 2020 grâce à une poignée de passionnés qui ont l'envie de partager avec vous l'amour des vieilles pétroules.

Le bureau se compose de :

- Président : DELABROUSSE Patrick
- Co Président : CARCANAGUE Xavier
- Trésorière : ROUSSIES Hélène
- Secrétaire : OGANDO-PHALIPPOU Régine



La mission des Brêles Aveyronnaises est de créer un espace d'échange de pièces de mobylette et de voitures anciennes au travers d'un collectif d'amateurs. Rattachés à la commune des Albres, nos projets sont assez diversifiés.

Nous aimerions peu à peu proposer à nos adhérents des rencontres pour vous faire découvrir ces véhicules anciens qui nous ont accompagnés au fil des années mais aussi vous entraîner avec nous dans de plaisantes balades à bord de notre si beau département comme nous l'avons fait cette année le 18 Juillet, le 15 Août et nous avons fini notre périple par la ronde du Père Noël le 18 Décembre.

Si le cœur vous en dit vous pouvez contacter Patrick au 06.89.38.02.40 ou Xavier au 06.47.53.03.93.

Les Brêles Aveyronnaises vous souhaitent une très belle année 2022.



Secrétariat de Mairie

- **HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC :** Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00
- **COORDONNEES MAIRIE :** Téléphone : 05 65 80 42 64 - E-mail : mairielesalbres-aveyron@neuf.fr
- **PERMANENCE DU MAIRE :** Le samedi matin de 10 h 00 à 12 h 00. Les autres jours sur rendez-vous

En dehors de ces horaires, en cas d'urgence, vous pouvez joindre Monsieur le Maire au 06 81 48 92 61

Agence postale communale

HORAIRE D'OUVERTURE : Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00

COORDONNEES : Téléphone : 05.65.80.42.66

Rappel : Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de ces structures.

REGLES DU TRI SELECTIF

SIMPLIFIEZ-VOUS LE TRI EN METTANT DANS LE SAC, BAC OU COLONNE DE TRI SELECTIF (DE COULEUR JAUNE), LES EMBALLAGES CI-DESSOUS.

MAINTENANT,
TRIONS TOUS LES EMBALLAGES !

LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

LES PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES

LISTE NON EXHAUSTIVE : tous les emballages se trient, quels qu'ils soient !

DÉPOSEZ DANS LE CONTENEUR À VERRE, LES EMBALLAGES CI-DESSOUS.

FLACONS, POTS, BOCAUX ET BOUTELLES EN VERRE

INFOS : Jeter les verres métalliques dans le bac de tri et les bouteilles dans le bac d'ordures ménagères. Attention ! Les verres de table, vases, et miroirs vont dans le bac d'ordures ménagères

DÉPOSEZ VOS DÉCHETS TEXTILES DANS LES CONTENEURS LE RELAIS.

Vous pouvez y déposer les vêtements, chaussures, linge de maison, petite maroquinerie et jouets, dans des sacs fermés.

- 4 conteneurs sont disponibles et situés :
 - à la déchèterie
 - à la zone artisanale du Colombier à Montbazens
 - à côté de l'atelier municipal à Lanuéjols
 - à côté du terrain de tennis à Roussennac

RM 362 639 472 - Ne pas jeter sur la voie publique

GUIDE du Tri

L'accès à la déchèterie, gratuit, est réservé aux habitants, artisans et commerçants de la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens. Un gardien vous accueillera sur le site aux heures d'ouverture. Il vous guidera et vous conseillera dans votre démarche de tri. L'accès à la déchèterie est limité aux véhicules de moins de 3.5T

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi	14h - 17h
Mardi	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h et 14h - 17h
Jeudi	14h - 17h
Vendredi	14h - 17h
Samedi	9h - 12h et 14h - 17h

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi	15h - 18h
Mardi	15h - 18h
Mercredi	9h - 12h et 15h - 18h
Jeudi	15h - 18h
Vendredi	15h - 18h
Samedi	9h - 12h et 15h - 18h

Déchèterie du Plateau de Montbazens
Z.A. du Fargal
12220 MONTBAZENS
Tél. : 05 65 80 46 92

Communauté de Communes du Plateau de Montbazens
20, place de l'Église
12220 MONTBAZENS
Tél. : 05 65 63 76 07
environnement.ccpm@orange.fr



Information sur le calcul de la Taxe d'Aménagement pour les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme déposés à partir du 1er mars 2012

Votre projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation peut, selon sa nature, générer une Taxe d'Aménagement (TA) à acquitter en application des articles L.331-1 et suivants du code de l'urbanisme.

La TA comprend une part communale, finançant les équipements publics communaux nécessités par l'urbanisation. Chaque année, le conseil municipal peut déterminer des exonérations facultatives et fixer un taux variant de 1 à 5 % (taux pouvant être porté dans certains secteurs jusqu'à 20%).

Elle comprend également une part départementale finançant, la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Pour 2021 et par délibération, le Conseil Départemental de l'Aveyron a fixé ce taux à 1,5 %.

QUEL EST SON MODE DE CALCUL

La formule applicable est :

Assiette	X	Valeur forfaitaire en € fixée par arrêté ministériel	X	Taux fixé par délibération de la collectivité
la surface taxable créée par la construction	X	767 € le m ² *	X	Fixé par délibérations des Communes ou des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et disponible auprès de chaque collectivité et par délibération du Conseil Départemental de l'Aveyron soit 1,5 % pour l'année 2021.
la surface des bassins de piscine	X	200 € le m ²	X	
la surface des installations de panneaux photovoltaïques au sol	X	10 € le m ²	X	
le nombre de place de stationnement extérieur	X	2 000 € par emplacement	X	
le nombre d'emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs	X	3 000 € par emplacement	X	
Le nombre d'emplacements destinés aux habitations légères de loisirs	X	10 000 € par emplacement	X	
le nombre d'éoliennes d'une hauteur > à 12 m	X	3 000 € par éolienne	X	

* Valeur 2021 (693 €/m² en 2012, 724 €/m² en 2013, 712 €/m² en 2014, 705 €/m² en 2015, 701 €/m² en 2016, 705 €/m² en 2017, 726 €/m² en 2018, 753 €/m² en 2019 et 759 €/m² en 2020).

COMMENT SE CALCULE LA SURFACE TAXABLE

La surface taxable est égale à :

La somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, sans prendre en compte l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres, dont on déduit : Les vides et créneaux correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier et les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1m80.

Attention : Les surfaces des locaux clos et couverts à usage de stationnement et les combles non aménageables ne constituent pas des surfaces de plancher au sens du code de l'urbanisme mais sont des surfaces taxables à rajouter.

QUELLES SONT LES DEDUCTIONS APPLICABLES AU CALCUL

Abattement (prévu par la loi)

Un abattement automatique de 50 % est appliqué sur la valeur forfaitaire de la surface de construction (767 € x 50 % = 383,50 €) pour :

- les logements sociaux soumis au taux de TVA réduit et bénéficiant d'un prêt aidé de l'état, hors des champs d'application du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)

- les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes

- les locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes

- les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale

- les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale

Exonérations (définies par la loi)

Certaines constructions et aménagements sont exonérés de plein droit :

- les constructions et aménagements destinés à un service public

- les locaux d'habitation et d'hébergement financés avec un PLAI

- les locaux agricoles destinés à la production, au stockage et à l'élevage

- les aménagements prescrits par un Plan de Prévention des Risques

- la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit depuis moins de 10 ans

- les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m²

- les constructions édifiées dans certaines zones (PUP-ZAC-PAE) peuvent sous certaines conditions être exonérées de la part de TA communale

Exonérations facultatives (totales ou partielles fixées par délibération)

- les logements sociaux soumis au taux de TVA réduit et bénéficiant d'un prêt aidé de l'état, hors du champ d'application du PLAI

- les locaux à usage d'habitation principale, financés par un Prêt à Taux Zéro (PTZ), dans la limite de 50 % des surfaces au-delà des 100 premiers m²

- les locaux à usage industriel, artisanal et leurs annexes

- les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²

- les immeubles classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

- les surfaces annexes à usage de stationnement des logements sociaux ne bénéficiant pas de l'exonération totale

- les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que les habitations individuelles

- les annexes (pigeonnier, colombier et abri de jardin) **soumises à déclaration préalable**

- les maisons de santé

QUAND PAYER LA TAXE

Le paiement de cette taxe s'effectue en 2 fractions égales à acquitter au plus tôt à l'expiration du délai de 12 et 24 mois à compter de la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme ou de la date à laquelle l'autorisation est réputée avoir été tacitement accordée ou la date de non-opposition à la déclaration préalable. **Les taxes d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € sont recouvrables en une fois à l'expiration du délai de 12 mois.**

ATTENTION : La taxe d'aménagement est exigible, conformément aux dispositions ci-dessus, que les travaux soient commencés ou pas, soient terminés ou pas, voire différés

QUE FAIRE EN CAS D'ABANDON DU PROJET

Si vous ne donnez pas suite à votre autorisation de construire et que celle-ci est toujours en cours de validité, il convient d'adresser une demande d'annulation à la mairie de votre lieu de construction.

Si votre permis devient caduc (si les travaux n'ont pas été commencés dans un délai de 3 ans après l'obtention de l'autorisation ou 5 ans si prorogations demandées), il convient d'en informer par courrier la Direction Départementale des Territoires dans le but de mettre fin à la procédure de taxation.

Attention, le délai de réclamation prend fin au 31 décembre de la deuxième année qui suit celle de l'émission du premier titre de perception ou du titre unique. Les taxes d'urbanisme ne peuvent être remboursées que dans la mesure où les travaux n'ont pas été entrepris.

QUELLES SONT LES AUTRES CONTRIBUTIONS D'URBANISME DE VOTRE PROJET

La Redevance Archéologique Préventive (RAP), avec un taux de 0,4 % pour l'année 2021.

Elle se calcule automatiquement sur la même assiette que la taxe d'aménagement dès que des fondations ou des travaux affectent le sous-sol sur tout ou partie du projet et quelles que soient leurs profondeurs.